**PROJET DE DELIBERATION**

**INSTITUANT UNE JOURNEE DE SOLIDARITE**

**AU SEIN DE ……………………… (nom de la collectivité)**

Le ……………… (date), à …………………… (heure), en …………………. (lieu) se sont réunis les membres du Conseil municipal (syndical), sous la présidence de M…………………. (nom), ………………………. (qualité).

Etaient présents : ………………………………………………..

Etaient absents : …………………………………………………

Etaient excusés : …………………………………………………

Le secrétariat a été assuré par ……………………………………

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu la circulaire du 7 mai 2008 relative à l’organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale,

Vu l’avis du Comité technique en date du …………,

Monsieur le Maire (le Président) rappelle à l’assemblée qu’il appartient au Conseil Municipal (syndical) d’instituer une journée de solidarité pour l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l’ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l’avis préalable du Comité technique paritaire.

**Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré :**

**DECIDE** :

* d’instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

*(Choisir une des options proposées par la loi comme suit)*

* + le travail d’un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er mai, à savoir :

Le ……………………………………………………

* + le travail d’un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur
  + le travail de sept heures précédemment non travaillées à l’exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir :

……………………………………………………

-que, sauf disposition expresse de l’assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

- que l’autorité territoriale est chargée de l’exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du ………………...

**ADOPTE** à l’unanimité des membres présents les modalités ainsi proposées

OU

à …… voix POUR

à …… voix CONTRE

à …… abstention(s)

Fait à …………, le ……………

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

Transmis au représentant de l’Etat le : ……………………

Publiée le : ………………………………